

Direction générale adjointe  
DGA Territoires

Angers, le 28/03/2024

Direction  
Ingénierie territoriale et environnement

Service  
Domaine public fluvial

## DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

### BASSIN DE LA MAINE

# AVIS A LA BATELLERIE

### RIVIERE : LA SARTHE

**Référence : Avis\_CD49\_24\_17\_Sarthe**

La Présidente du Conseil départemental

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°D3-98-331 du 7 avril 1998 modifiant le règlement de gestion du seuil en Maine ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n°DDT49/SRGC-ULN/2017-003-008 du 9 février 2017 portant Règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu l'arrêté SGAR/DRE n°693 en date du 26 décembre 2007, portant constatation du transfert du domaine public fluvial au Conseil Général de Maine et Loire ;
- Considérant la cote de hauteur d'eau relevée à l'échelle limnimétrique amont de l'écluse de Châteauneuf-sur-Sarthe, sur la Sarthe ;

**Les usagers du Bassin de la Maine sont informés de la fermeture de la navigation sur la rivière Sarthe à compter de ce jour, 15h.**

Pour la Présidente et par délégation,  
Le chef du service  
Domaine public fluvial  
**Matthieu RIVIÈRE**